

Commission plénière du SPPPI Provence Alpes Côte d'Azur

Depuis 1971, le Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles, sous la présidence du Préfet de Région, assure sa mission essentielle. Par l'information et la concertation, il favorise les actions tendant à réduire les pollutions et les nuisances de toutes natures et à prévenir les risques technologiques majeurs des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En 35 ans d'existence, les sujets traités par le SPPPI ont suivi l'actualité et les priorités qui se sont dégagées, ainsi les champs d'applications sont nombreux : l'eau, l'air les déchets, les sites et les sols pollués et les risques technologiques.

Tous ces domaines ont toujours pu être abordés grâce à l'organisation concertée du SPPPI, et notamment par la création d'ateliers spécifiques baptisés « groupe de travail », réunissant industriels, collectivités, associations, personnes qualifiées et services compétents de l'Etat.

Ainsi lors de la commission plénière du mardi 26 septembre 2006, il a été présenté les résultats de certains groupes de travail.

Le sujet du premier groupe était la systématisation du retour d'expérience (REX) des accidents industriels.

Les objectifs fixés par la dizaine de participants étaient d'une part de créer des fiches de déclarations d'accidents ou d'incidents industriels ainsi que de créer un guide de bonne pratique du REX.

Les fiches de déclaration d'accident sont des liaisons entre la DRIRE, le Préfet et l'industriel dans laquelle est recensé : les faits, les niveaux de gravité et de perception, la gestion de la crise, les causes, l'impact sur l'environnement, le suivi du REX.

Pour définir le niveau de gravité et de perception extérieur, le groupe de travail a mis en place une échelle de G/P des incidents :

- ❖ Le niveau de gravité est classé de **G0** (événement d'exploitation) à **G4** (accident majeur).
- ❖ Le niveau de perception est classé de **P0** (pas de perception à l'extérieur) à **P2** (forte perception).

Le croisement de ces deux critères permet d'évaluer l'événement et de déterminer les modalités de diffusion de l'information. Le guide de bonne pratique découle des informations de ces fiches de déclaration d'accident industriel.

Le deuxième groupe de travail a présenté son étude sur l'impact des risques naturels, et notamment le risque feux de forêt, sur les installations industrielles.

Le groupe de travail est parti du constat que les feux de forêt ont de lourdes conséquences : pertes humaines, destructions du milieu naturel ainsi que des zones d'activités ; de ce fait l'objectif fut de créer un guide des bonnes pratiques à la disposition de tous les industriels et des riverains visant à réduire ce risque.

Ce guide des bonnes pratiques renferme des principes simples de prévention tels que :

- la suppression des espaces verts au pourtour de l'installation,
- création des pistes d'accès pour les secours,
- réalisation d'exercice d'incendie régulier,
- sensibilisation du personnel et du voisinage...

Ces principes sont issus de l'analyse de deux incendies ayant touchés l'usine de Lafarge à Carpentras en 2004 et l'entreprise VEOLIA à Septèmes-les-Vallons en 1997.

Le troisième a traité de la prévention du risque lié au transport des matières dangereuses à Marseille, ce sujet est à volonté de l'adjoint au Maire de Marseille car le Transport des Marchandises Dangereuses (TMD) en PACA représente 20% du TMD national.

On se souvient de l'accident du Jarret où un camion citerne de 34 000 L d'hydrocarbures s'est couché, déversant son contenu aux abords d'une crèche, d'une station service et d'un immeuble d'habitation. D'où la volonté de revoir l'arrêté du 11 mai 1992 interdisant la circulation des véhicules de TMD en ville.

Cependant ce sujet est délicat, ainsi 7 groupes de travail ont été mis en place :

1. L'expérience des professionnels.
2. Les réglementations européenne / nationale / locale.
3. La voirie.
4. Les équipements.
5. Les interfaces mer / route.
6. Les voies ferrées.
7. La formation et la communication.

Les résultats des ces groupes de travail sont attendus au printemps prochain.